

3.2 | Importance des milieux humides dans l'adaptation des territoires littoraux



Frédéric RUYSSCHAERT

Chargé de mission
Ministère de la Transition Écologique et
Solidaire

Bonjour à tous et merci.

Je suis chargé de mission dans un bureau de la Direction de l'eau et de la biodiversité qui s'occupe principalement de gestion du trait de côte. Je vais vous donner un petit panorama, pas forcément exhaustif, des actions du Ministère en la matière.

Deux défis majeurs : effondrement de la biodiversité...

Sans attendre, un élément de contexte sans s'attarder non plus sur les deux défis majeurs auxquels on est confronté. On a beaucoup parlé de changement climatique. Forcément, c'était le thème de ces journées, mais il y a aussi l'effondrement de la biodiversité avec des signaux assez alarmants sur l'idée que la moitié des espèces pourraient avoir disparues au rythme actuel, qui est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction des espèces.

On parle de « sixième extinction de masse » ; la cinquième étant celle des dinosaures, il y a 65 millions d'années. Et celle à laquelle on assiste maintenant est beaucoup plus rapide. On a un baromètre donné par l'EICN dans le cadre de sa liste rouge qui signale, sur les espèces qui sont étudiées, que 28 % sont menacées. C'est particulièrement le cas pour les amphibiens qui vivent dans les milieux humides dont 41% sont menacés. Au niveau des milieux naturels, 60 % sont dégradés au cours des 50 dernières années et près de 70 % sont exploités au-delà de leurs capacités.

On connaît les causes aussi qui sont, comme pour le changement climatique, les activités humaines avec la destruction, la fragmentation des milieux liés à l'urbanisation, les infrastructures, une surexploitation, des pollutions et le changement climatique qui vient par-dessus aggraver la situation.

... et changement climatique

Je n'insiste pas beaucoup sur le changement climatique, Éric Chaumillon a fait une synthèse qui rappelait la situation. Juste pour souligner qu'effectivement, c'est un changement déjà engagé et déjà mesuré avec une augmentation de 1 degré, des taux de l'élévation du niveau marin qui sont mesurés et constatés. De même pour l'augmentation de l'acidité des eaux et bien d'autres phénomènes. Le dernier rapport spécial du GIEC indiquait que, selon la trajectoire actuelle, l'augmentation de 1,5 degré devrait arriver entre 2030 et 2052; et en suivant cette trajectoire, si on ne maintient pas à 1,5 degré mais 2 degrés et au-delà, on ne sait pas forcément très bien ce qu'il se passera.

Mais voilà, cela se traduit par un niveau marin qui augmente de 26 à 70 cm et 10 cm de plus à 2 degrés, voire 1 mètre par la suite. Cela augmente la fréquence et surtout l'intensité des événements extrêmes. Et comme on l'a dit, sera responsable de 20 à 30 % de l'extinction des espèces animales et végétales.

Deux défis majeurs : effondrement de la biodiversité et changement climatique

Biodiversité :

- -1/2 espèces d'ici un siècle au rythme d'extinction actuel
(100 à 1000 x supérieur au taux naturel)
= 6^{ème} extinction de masse (5^{ème} = dinosaures, -65 millions d'années) / Anthropocène
- Selon l'inventaire (Liste Rouge) de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) en 2018 :
 - 28 % des 93 577 espèces étudiées sont menacées
 - dont 41 % des amphibiens
 - 25 % des mammifères
 - 13 % des oiseaux
- 60 % des milieux naturels dégradés au cours des 50 dernières années
près de 70 % exploités au-delà de leur capacité.
- Causes = activités humaines : destruction et fragmentation des milieux (l'urbanisation, infrastructures de transport, etc.), surexploitation, pollutions, espèces exotiques envahissantes, + changement climatique



Diapo 02 > Deux défis majeurs : effondrement de la biodiversité...



Changement climatique :

cf. GIEC : 5^{ème} rapport (AR5) 2015 + Rapport spécial (1.5 °C) octobre 2018

- Changement déjà engagé :
 - + 1°C depuis la révolution industrielle
 - taux d'élévation du niveau marin accéléré :
 - + 3,2 mm/an (1993-2010)
 - Augmentation de l'acidité des eaux superficielles des océans
 - pH diminué de 8,25 à 8,14 (1975-2004)
 - Etc.
- Trajectoire actuelle : +1,5°C entre 2030 et 2052 puis +2°C... +3°C... ?
 - Niveau marin : +26 à 77 cm en 2100 si +1,5°C (+10 cm encore à +2°C)
 - Augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes (tempêtes, inondations, etc.)
 - Extinction de 20 à 30 % des espèces animales et végétales
 - Etc.

Diapo 03 >... et changement climatique

13^e Conférence des parties RAMSAR

Un petit focus sur les zones humides, justement, qui sont prises en compte dans la convention Ramsar signée par 170 pays et dont la treizième Conférence des parties s'est tenue en octobre 2018, à Dubaï, en présence de 1000 à 1200 délégués qui ont produit deux rapports : un Global Outlook plus général et un rapport spécifique sur les zones humides méditerranéennes.

Ces deux rapports signalent un constat alarmant aussi pour les zones humides qui disparaissent trois fois plus vite que les forêts, avec un tiers de zones humides disparu depuis 1970. Et là aussi, on constate une accélération depuis 2000, avec des causes qui sont là encore, humaines: changement climatique, démographie, urbanisation.

La conférence a reconnu aussi, comme on l'a dit, l'importance des zones humides pour l'ensemble des services qu'elles rendent et qui ont été présentés précédemment. Je n'y reviens pas, mais cette importance a été soulignée et a été vue un peu comme les premières potentielles solutions fondées sur la nature.

Face à ces constats un peu alarmants, on a besoin d'un professeur Feuillage ou d'un petit strip de Calvin Hobbes juste pour dire que ce n'est pas forcément une fatalité, qu'on peut agir. On a vu hier également dans les propos tenus par les scientifiques présents que des solutions existent pour protéger la nature et qu'il est encore temps d'intervenir pour réduire notamment les émissions de CO² et pour s'adapter.

Plan d'actions du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Le Ministère met en place un certain nombre de plans d'action pour y répondre.

Pour la biodiversité, il s'agit de la stratégie nationale de gestion pour la biodiversité qui est menée sur la période 2011-2020 et le Plan de biodiversité qui vient d'être publié en juillet dernier. Et en matière de changement climatique, on distingue les politiques d'atténuation qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et qui sont prises en compte dans un plan climat, des politiques d'adaptation aux changements déjà constatés et aux changements à venir.

Un scientifique du GIEC dont le nom m'échappe, me disait qu'on a maintenant besoin d'éviter l'ingérable et de gérer l'inévitable. C'est un peu les deux parties pris : éviter l'ingérable, ce sont les politiques d'atténuation, et gérer l'inévitable, ce sont les politiques d'adaptation traduites par un Plan national d'adaptation au changement climatique, un PNACC, le deuxième en cours et qui devrait être publié très prochainement. Ce plan a reçu un avis favorable du Conseil national de la transition écologique et devrait bientôt être publié.



13^{ème} Conférence des parties RAMSAR

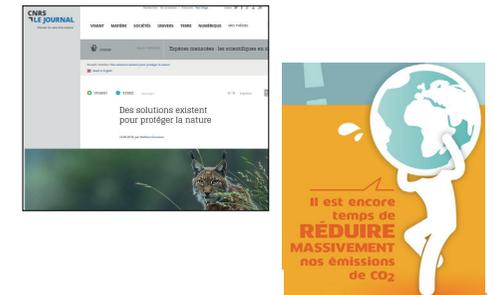
Dubaï – 21 au 29 octobre 2018 >1200 délégués de 143 pays (sur 170 signataires)

Constat alarmant pour les Zones Humides (ZH) :

- Confirmé par les 2 rapports : *global outlook* et rapport sur les ZH méditerranéennes
- Les zones humides disparaissent trois fois plus vite que les forêts
- de 1970 à 2015 : - 35% des zones humides (rythme accéléré depuis 2000)
- causes : changement climatique, démographie, urbanisation (en particulier des zones côtières et des deltas fluviaux), industrie, tourisme, agriculture, etc.
- importance des ZH pour les services qu'elles rendent (=> 1^{ères} des SFN) directement ou indirectement, ZH = presque toute l'eau douce consommée, + d'un milliard de personnes en dépendent pour leur subsistance, 40% des espèces vivent et se reproduisent dans les zones humides, rôle dans la régulation du climat, etc.

Diapo 04 > 13^e Conférence des parties RAMSAR

Causes anthropiques => on peut agir !



Diapo 05 > Causes anthropiques

Biodiversité :



Changement climatique :



Diapo 06 > Plan d'action MTES

... et plusieurs stratégies, actions, politiques publiques

En matière de zones humides, on s'appuie aussi sur un plan national d'action en faveur des milieux humides. C'est le troisième sur la période 2014-2018. Il se termine cette année. Les objectifs étaient de poursuivre le plan précédent qui avait été salué par le CGEDD comme intéressant. Il s'était beaucoup centré sur la dimension fonctionnelle de ces milieux humides, avec une volonté d'en poursuivre la restauration et la protection qui concernent un grand nombre de politiques publiques, on l'a vu : biodiversité, climat, eau potable.

L'objectif était de disposer d'une vision globale de la situation, pour mettre en place des actions qui associaient l'ensemble des acteurs. L'idée était vraiment de travailler en partenariat. A priori les bilans sont en cours. La mise en œuvre a été jugée satisfaisante, mais insuffisante pour protéger efficacement l'ensemble des zones humides.

Je vais insister un peu plus sur la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte ; c'est plutôt celle sur laquelle j'interviens personnellement qui vise à anticiper les évolutions du littoral et faciliter l'adaptation des territoires.

On est bien dans une politique d'adaptation au changement climatique, tout particulièrement sur le recul du trait de côte et les phénomènes d'érosion. J'ai cru comprendre que la baie de l'Aiguillon et les milieux humides dans la région comme les marais, avaient plutôt des phénomènes d'accrétion. Mais ce sont quand même des phénomènes d'érosion, un problème qui concerne l'ensemble des départements du littoral français.

Le littoral : des territoires à forts enjeux

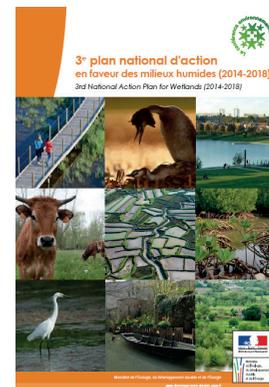
Ce qui nous pousse à envisager à renforcer la résilience des espaces littoraux d'une façon générale, en adoptant une politique intégrée (non pas en silo) et en s'appuyant sur le rôle des milieux naturels, et qui nous pousse à repenser globalement l'aménagement du littoral, à expérimenter et à partager les retours d'expérience.

La stratégie s'attache aux littoraux parce qu'on a :

- à la fois, une intensification des phénomènes. Comme on l'a vu, un quart des côtes métropolitaines ont un phénomène d'érosion qui, par endroit, peut être assez rapide et l'élévation du niveau mondial des mers va aussi aggraver la situation.

- et d'un autre côté, une plus grande vulnérabilité parce que les territoires littoraux sont des territoires extrêmement attractifs. Je ne vais pas dévoiler tous les chiffres clés, mais avec à moins de 500 mètres de la mer, deux à trois fois plus d'habitants au kilomètre carré, des projections de l'Insee qui tablent sur 1,4 million d'habitants supplémentaires d'ici 2040 dans les communes littorales et 4 millions pour l'ensemble des départements littoraux, une pression du tourisme assez importante aussi avec 85 des 100 premières villes touristiques qui sont littorales. L'importance d'agir est à la

dont :



Objectif :

- dans la continuité du plan 2010-2013 (évaluation positive du CGEDD)
- centré sur la dimension fonctionnelle des milieux humides
- poursuivre action spécifique sur ces milieux concernés par nombreuses politiques publiques
- disposer d'une vision globale de la situation
- mettre au point une stratégie de préservation et reconquête, en associant les acteurs
- Mise en œuvre satisfaisante mais à renforcer...

Diapo 08 > Et plusieurs stratégies, actions, politiques publiques

Le littoral : des territoires à forts enjeux

Intensification des phénomènes :

- 20 000 km de côtes, France = deuxième espace maritime mondial
- 1/4 des côtes métropolitaines soumises à un phénomène d'érosion
- Sur 650 km de littoral en érosion, 270 km avec une vitesse moyenne de recul de plus de 50 cm par an
- Élévation moyenne du niveau mondial des mers et des océans = 30 à 80 cm d'ici à 2100
- Augmentation de 1 mètre =
 - +1/2 de bâtiments
 - +1/3 du linéaire d'infrastructures vulnérables aux submersions

X

Accroissement de la vulnérabilité

- À moins de 500 mètres de la mer, on compte :
 - 2 à 3 fois plus d'habitants au km²
 - 6 fois plus de logements
 - 5 à 6 fois plus de surfaces artificialisées
 - 2 fois moins de surfaces agricoles
- Les communes littorales, seulement 4% du territoire métropolitain mais...
 - 1 français sur 8 (7,8 millions d'habitants en 2009)
 - 2 à 3 fois plus d'espaces urbanisés
 - 2 millions de nouveaux résidents depuis 1960
 - 1,4 million d'habitants supplémentaires attendus d'ici 2040 (et 4 millions pour les départements littoraux)
- Le Littoral : 1ère destination touristique
 - 85 des 100 premières villes touristiques
 - 1/3 des nuitées touristiques françaises (40% en période estivale)
 - 7 millions de lits d'hébergements touristiques (campings, hôtels, résidences secondaires et de tourisme)

Diapo 09 > Le littoral : des territoires à forts enjeux

fois dans le fait que les phénomènes augmentent et que la pression et la vulnérabilité augmentent aussi sur ces territoires littoraux.

La Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte : 2017-2019

La stratégie se compose de deux grands principes reconnus sur l'anticipation et l'adaptation nécessaires aux évolutions naturelles du littoral. L'idée est de ne pas travailler en silos mais d'avoir une prise en compte simultanée des deux défis à la fois socio-économiques et environnementaux. Elle se focalise beaucoup sur l'élaboration de projets de territoire, considérant que l'échelle d'espaces adaptée est le territoire, et qu'il est important de travailler sur des échelles de temps pertinentes, de gérer le court, le moyen et le long terme, et encore une fois, d'intégrer les écosystèmes pour les services qu'ils rendent, la nécessité, comme on l'a vu aussi, d'améliorer la connaissance et surtout le partage de cette connaissance.

Cela se traduit notamment par des recommandations qui visent, encore une fois, à inciter à l'expérimentation, privilégier des méthodes douces, des solutions fondées sur la nature. Et cela se traduit par des actions structurées dans cinq axes qui visent à développer et à partager la connaissance, mettre en place des stratégies et des projets territoriaux partagés et développer des approches expérimentales, pour essayer de mettre en place des recompositions spatiales. L'idée étant de laisser une frange littorale mouvante et libre, et de relocaliser les personnes, les biens et services dans des endroits moins vulnérables.

Cela nécessite des modalités financières d'intervention qui sont peut-être à réinventer. C'est l'objet d'un dernier axe très important aussi, un axe transversal sur la sensibilisation et la communication pour cette acceptation sociale, voire cette co-construction dont on a parlé.

Quelques actions

Je ne vais pas passer en revue l'ensemble des actions qui se rattachent à ces différents axes. Mais on peut citer un appel à projets qui date de 2012 sur les relocalisations, qui a permis de financer des études et des travaux sur cinq territoires qui n'ont pas forcément abouti concrètement à de la relocalisation, mais qui ont mis en évidence les difficultés et notamment, le manque d'outils financiers. Ce qui en résulte, c'est le lancement d'une mission d'inspection interministérielle qui va proposer des solutions concrètes. La signature est en cours. La mission devrait être lancée et donner des résultats au deuxième semestre 2019, en vue de soutenir et de mettre en place ces stratégies locales comme, par exemple, le soutien au projet Adapto porté par le Conservatoire du littoral qui vous sera présenté dans la journée, donc je ne vais pas y revenir.

Des principes communs,

- l'anticipation et l'adaptation sur le long terme aux évolutions naturelles du littoral ;
- la prise en compte **simultanée** des défis socio-économiques et environnementaux posés par le recul du trait de côte ;
- l'élaboration de **projets de territoire** et de documents de planification cohérents et concertés, aux échelles spatiales et temporelles pertinentes ;
- l'intégration des **écosystèmes** côtiers dans la définition de solutions adaptées ;
- l'amélioration et le partage des **connaissances** sur les écosystèmes côtiers et leurs perspectives d'évolution.

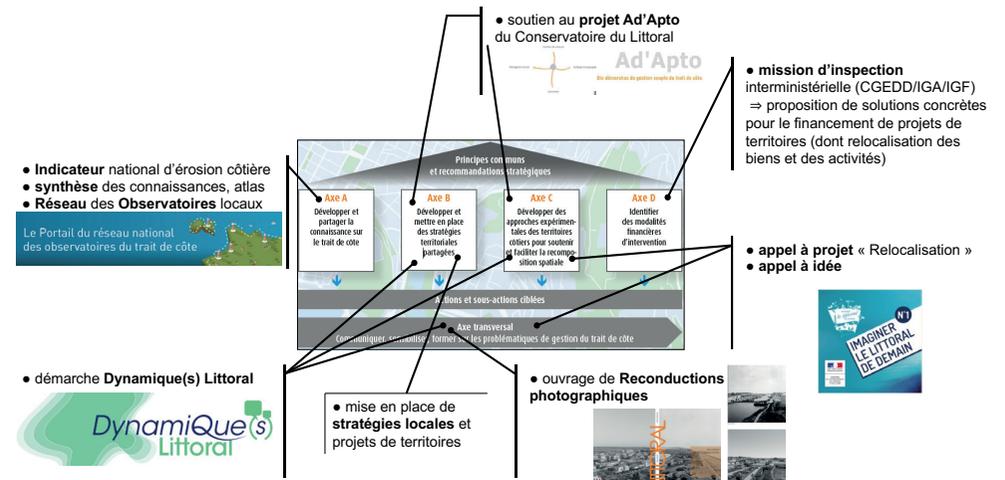
...et un programme d'actions



des recommandations, notamment :

6. Inciter à l'expérimentation et à l'innovation en privilégiant des méthodes et des techniques de gestion souple.
7. Protéger et restaurer les écosystèmes côtiers (zones humides, cordons dunaires, mangroves, récifs coralliens...) qui constituent des espaces de dissipation de l'énergie de la mer et contribuent à limiter l'impact des risques littoraux sur les activités et les biens.

Diapo 10 > La stratégie nationale de gestion intégrée du Trait de Côte : 2017 / 2019



Diapo 11 > Quelques actions

Quelques actions également qui pourraient être beaucoup plus ponctuelles, comme l'édition d'un petit ouvrage de reconduction photographique qui consiste à reprendre la même photographie 30, 40, 50 ans après et de montrer l'évolution du littoral tel qu'il a existé. Ce principe a beaucoup de succès, notamment auprès des élus. Et pas juste parce que ce sont des photos et qu'il n'y a pas beaucoup de textes, mais parce qu'il y a une dimension patrimoniale importante et la possibilité de visualiser les évolutions réelles, de les ancrer dans une histoire.

Autre action, l'importance évidemment de la connaissance avec la création d'un indicateur national de l'érosion côtière et une synthèse des connaissances. On a souligné l'importance de disposer de synthèse et de mise en réseau des observatoires locaux existants afin de les faire travailler ensemble.

Dernier point, une démarche qui était un peu innovante, en tout cas pour nous, de Dynamique(s) Littoral sur laquelle une démarche de concertation a été menée cette année.

Focus : le RNOTC

Un petit focus sur le Réseau National des Observatoires du Trait de Côte.

Il existe beaucoup d'observateurs locaux qui font un travail très intéressant. Et plutôt que de créer un Observatoire national de plus, il s'est agit de mettre en réseau ces observatoires, de leur fournir une plateforme notamment interne, donc le site Internet qui vient d'être publié, pour travailler ensemble, monter des groupes de travail, partager des méthodes et encore une fois, capitaliser sur les retours d'expérience qui peuvent être partagés, et communiquer également auprès des citoyens et partager cette connaissance.

Les instances de gouvernance de ce réseau vont se mettre en place au début de l'année. On incite beaucoup les observatoires locaux qui existent à signer la charte et à adhérer au réseau.

Focus : Dynamique(s) Littoral

Dynamique(s) Littoral, c'était une démarche de consultation et de travail en commun, qui était un peu innovante pour nous et consistait à réunir des personnes au sein de cinq ateliers de deux journées entières et à proposer d'inventer des solutions ensemble.

Il y a plus de 300 participants qui sont intervenus, qui ont échangé ; à la fois des élus, des scientifiques, des gestionnaires, des associations. Un témoignage de cette dynamique vous sera donné dans la journée, si j'ai bien suivi le programme, par Jean RICHER.

Focus : le RNOTC

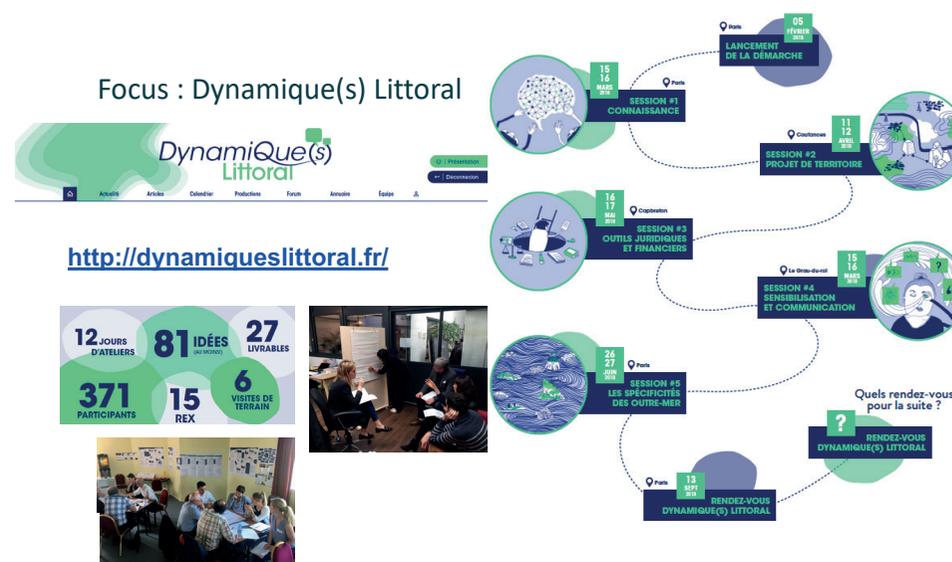
Objectifs :

- Mettre en place un réseau plutôt qu'un observatoire national, en s'appuyant sur les démarches existantes
- Définir des méthodes communes d'acquisition et de partage des données pour en faciliter l'accès, l'utilisation et la diffusion
- Favoriser la mise en relation des acteurs pour des initiatives collectives
- Capitaliser les retours d'expériences pour renforcer l'expertise
- Créer une vitrine commune pour promouvoir la connaissance sur le trait de côte et les échanges
- Communiquer auprès des citoyens et les mobiliser en tant qu'acteurs de la connaissance



<http://observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr/>

Diapo 12 > Focus sur le RNOTC



Diapo 13 > Focus : Dynamique(s) Littoral

Ce qui en est ressorti, c'était le besoin d'échanges entre les personnes, le besoin de partager des expériences qui existent par ailleurs, de mieux les faire connaître et d'échanger sur ces retours d'expériences. Suite à cette démarche de dynamique littoral, le Ministère s'est engagé à poursuivre la démarche en faisant émerger ces idées et ces projets, et de les accompagner, en particulier dans le domaine de l'éducation à l'environnement, de l'expression artistique ou de l'innovation, de poursuivre l'animation du réseau national qui se monte comme je l'ai dit, d'installer une consultation citoyenne qui se fera sans doute en lien avec le Conseil économique social et environnemental pour avoir une idée de la perception que les citoyens ont de la mer et du littoral aujourd'hui et dans le futur.

Et enfin, un appel à projets qui sera doté d'un million d'euros sur trois ans dans le cadre du Plan Biodiversité, pour promouvoir ces solutions basées sur la nature dans le cadre de l'adaptation des territoires littoraux.

Des actions en cohérence avec d'autres politiques publiques du MTES

Plan Biodiversité

Ces actions, dans le cadre de la gestion intégrée du trait de côte, sont cohérentes avec le Plan biodiversité qui prévoit, dans un axe spécifique, de déployer ces solutions fondées sur la nature, avec de l'expérimentation dans une vingtaine de territoires pilotes et avec une action 5 qui vise à renforcer le cadre d'action pour la restauration des zones humides, en s'appuyant sur une mission parlementaire qui vient d'être confiée à une députée et un sénateur et dont on attend les résultats pour février 2019.

PNACC

Dans le PNACC, le deuxième Plan National d'Action pour le Changement Climatique qui devrait sortir prochainement, il y a notamment l'idée de mettre en place des plans d'adaptation des bassins hydrographiques qui sont aujourd'hui, de fait, adoptés dans les sept bassins versants et qui disposeront d'un état des lieux donc, d'un certain nombre de données disponibles et de mesures qui privilégient l'aspect multifonctionnel et sans regret. Donc, quelque chose de cohérent avec les solutions fondées sur la nature, qui insiste sur les recompositions spatiales également, afin d'améliorer la résilience.

Appui des opérateurs publics

Un mot pour souligner le travail essentiel des opérateurs publics, pour citer par exemple, l'Agence française pour la biodiversité qui œuvre parmi de nombreuses actions. Je voulais juste souligner le projet Life intégré qui est en train de se mettre en place sur les solutions pour la nature qui devrait appuyer la mise en place du PNAC qui est en cours de montage.

4 engagements du MTES :

1/ **Appel à projets** (1 million € / 3 ans)
dans le cadre du **plan Biodiversité** pour promouvoir les **solutions basées sur la nature** qui contribuent à l'adaptation des territoires littoraux

2/ **Consultation citoyenne** (en lien avec le Conseil économique, social et environnemental ?) sur la manière dont les citoyens perçoivent la mer et le littoral d'aujourd'hui et de demain

3/ **Poursuite de la démarche « Dynamique(s) littoral »**
volonté de faire émerger des idées et de les accompagner dans les domaines de l'éducation à l'environnement littoral, de l'expression artistique, de l'innovation économique ou du design paysager

4/ **Animation du réseau national des observatoires du trait de côte**
site internet dédié dès septembre et préfiguration d'une gouvernance partagée d'ici la fin de l'année

Diapo 15 > Dynamique(s) Littoral : 4 engagements du MTES

Des actions en cohérence avec d'autres politiques publiques du MTES

Plan Biodiversité :

Axe 1.2 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients

/// [Action 4] Nous déploierons les solutions fondées sur la nature dans l'ensemble du territoire.

- Nous organiserons avant la fin de l'année 2018, avec les assureurs, un colloque dédié au rôle des solutions fondées sur la nature. L'objectif est d'évaluer le rôle possible des compagnies d'assurance pour la réduction des risques associés au changement climatique
- Nous expérimenterons dans 20 territoires pilotes, d'ici à 2025, des solutions innovantes d'adaptation des territoires au changement climatique. Il s'agira de tester sur le terrain et à grande échelle des solutions fondées sur la nature pour développer la résilience des territoires, notamment face aux inondations. Cela constituera une priorité des agences de l'eau dans le cadre de leur intervention dans les territoires et nos opérateurs mobiliseront à cet effet des fonds européens.

/// [Action 5] En 2019, nous renforcerons le cadre d'action pour la préservation et la restauration des zones humides. Pour cela, nous lancerons dès 2018 une mission parlementaire d'évaluation des causes de la disparition persistante de ces milieux.

⇒ Confiée le 3 août à Mme la députée Frédérique Tuffnell (Charente-Maritime) et à M. le sénateur Jérôme Bignon (Somme) avec l'appui du CGEDD.
Résultats attendus pour février 2019

PNACC (publication imminente...) :

- **Plans d'adaptation des bassins hydrographiques :**
aujourd'hui adoptés dans tous les 6 bassins métropolitains + la Corse
avec état des lieux (données disponibles)
mesures privilégiant l'aspect multifonctionnel et « sans regret »
= cohérent avec les solutions fondées sur la nature
(ex. Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
- Favoriser les recompositions spatiales
- Promotion des solutions fondées sur la nature
- Augmentation de la résilience face au changement climatique

Diapo 16 et 17 > Des actions en cohérence avec d'autres politiques publiques du MTES (1)

Ce qui me permet de souligner l'importance du Life que ce soit au travers du Life baie de l'Aiguillon comme source de financement extrêmement importante, qui se traduit aussi par un Life Adapto porté par le Conservatoire du littoral et sur lequel je ne m'étends pas aujourd'hui.

Il faut souligner aussi le rôle des Agences de l'eau, bien sûr, extrêmement important.

13^e conférence des parties RAMSAR

Pour revenir sur la Conférence des Parties de la convention Ramsar, outre les constats alarmants qu'elle a faits, elle a proposé 27 résolutions.

On peut principalement retenir la reconnaissance du rôle fonctionnel de ces zones humides qu'on a déjà évoqué, leur importance dans un très grand nombre de politiques publiques et le fait que la convention de Ramsar est de plus en plus prise en compte comme ayant un rôle à jouer dans l'ensemble de ces politiques publiques. Cette convention a souligné la nécessité de préserver et restaurer les zones humides, mais aussi de les recréer parce que la préservation et la restauration ne suffiront pas forcément.

Et un petit focus sur les « petites » zones humides, entre-guillemets, notamment les tourbières qui ne sont pas forcément une surface très importante, mais qui rendent des services très importants, ainsi que les prairies humides et les zones côtières.

Plan national zones humides

Un dernier point sur le plan national zones humides. Comme je vous le disais, le plan actuel se termine, les bilans sont en cours. La perspective pour la suite, c'est d'aller vers plus d'intégration. Le prochain plan national devrait être un volet de la future stratégie nationale pour la biodiversité, qui commencera en 2021 afin de travailler plus encore avec les territoires, bien sûr, et de prendre en compte les résultats de la mission parlementaire.

Sans attendre 2021, un projet de plan national intermédiaire sera proposé aussi sur les trois années 2019-2021 et sera la continuation du troisième plan, répondant à d'autres besoins qui ont été identifiés par des groupes thématiques, et qui permettront peut-être de pouvoir prendre en compte les premiers résultats de la mission parlementaire.

Je m'arrêterai ici et je vous remercie.



Appui des opérateurs public :

Par exemple :

- Rôle de l'Agence Française pour la Biodiversité
ex. projet LIFE Intégré ARTISAN (Achieving Resiliency by Triggering Implementation of nature-based Solutions for climate Adaptation at a National scale) :
⇔ appuyer la mise en œuvre du PNACC2, (dont solutions fondées sur la nature) en cours de montage...



- Rôle du Conservatoire du Littoral
ex. projet LIFE Ad'Apto



Des démarches de gestion souple du trait de côte

- Rôle des Agences de l'Eau

13^{ème} conférence des parties RAMSAR :

27 Résolutions / Recommandations :

À retenir :

- reconnaissance du rôle fonctionnel des ZH et de leur importance dans de nombreuses politiques publiques (biodiversité, changement climatique...)
=> Ramsar de + en + prise en compte (CC, CDB, etc.) comme ayant un rôle à jouer.
- nécessité de renforcer la préservation
+ la restauration
+ la re-création
- focus sur les tourbières (fragiles, puits de Carbone) et « petites » ZH
mais aussi les prairies humides, zones intertidales et côtières, etc.

Plan national Zones Humides :

- Plan actuel (3^{ème}) = 2014 – 2018
=> bilan par groupes thématiques => validation mi-2019
 - Perspectives :
+ d'intégration
=> prochain plan = volet de la future Stratégie Nationale pour la Biodiversité (2021)
=> travailler avec les territoires
+ prendre en compte les résultats de la mission parlementaire
- Projet de Plan national intermédiaire (2019-2021) :
définition en cours au sein des groupes thématiques
suites des actions du 3^{ème} plan et autres besoins identifiés
+ prise en compte des 1^{ers} résultats de la mission parlementaire

Diapo 19 à 20 > Des actions en cohérence avec d'autres politiques publiques du MTES (2)